



Stéphane GARIBAL - Eric LARIVIÈRE – Hélène SERISÉ
Notaires

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

Successeur de
Me Philippe SALLES de SAINT-PAUL

36 Avenue Marc Desbats
33600 PESSAC

Téléphone : 05.56.45.91.30
Télécopie: 05.56.46.01.63
stephane.garibal@notaires.fr
eric.lariviere@notaires.fr
helene.serise@notaires.fr

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
POUR UN DIVORCE

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous la liste des documents à nous transmettre. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 05.56.45.91.30.

1. L'état civil :

- La copie du livret de famille
- La copie des cartes d'identité des époux.
- La copie du contrat de mariage.
- Les coordonnées des époux (Adresses postales, numéros de téléphones, adresses email)

2. La procédure :

- Les coordonnées du ou des avocats.
- Les éventuelles pièces de procédure : ordonnance de non conciliation, requête, jugement...

3. Les actifs :

- Les avoirs bancaires : coordonnées des établissements bancaires et numéros.
- Les propriétés : Titres de propriété.
- Les véhicules : cartes grises.
- Les références des contrats d'assurances vie.
- Le dernier relevé épargne salariale ou d'épargne entreprise.
- Les statuts des sociétés mis à jour et les derniers bilans. (SCI: CBEC, SARL: CBEC)
- La liste des mutuelles du défunt.
- Toutes pièces justificatives des donations et successions recueillies par chaque époux.

3. Les passifs :

- Les soldes des emprunts et de tout passif en cours.
- Les taxes d'habitation.
- Les taxes foncières.
- La déclaration d'ISF
- La dernière déclaration d'impôt sur le revenu et le dernier avis d'imposition.